

Paris le 5 mai 2010

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

François FILLON
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 73 03
TELECOPIE
01 40 63 78 74
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir organiser une réunion interministérielle, en présence des deux parlementaires de Saint-Pierre-et-Miquelon, afin de trancher les questions qui n'ont pu être résolues lors des échanges entre les ministères responsables sur le dossier de la revalorisation exceptionnelle des retraites de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) et de l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il s'agit ici d'honorer les engagements pris par le gouvernement en la matière depuis 2008, tant sur le terrain, lors de déplacements ministériels, que devant le Parlement, notamment lors du vote d'un amendement à la loi pour le développement économique des outre-mer (LDEOM) prévoyant une habilitation à réformer et à étendre à l'ENIM le dispositif de revalorisation exceptionnelle déjà inscrit dans la loi.

Malgré la volonté résolue de Madame la Ministre chargée de l'Outre-Mer, les services compétents échangent sur ce sujet depuis plusieurs mois sans pouvoir se mettre d'accord, notamment sur le taux de la revalorisation. Certains services estiment que l'État ne saurait faire droit à la demande de revalorisation de 6,32% formulée - fort légitimement à mon sens - par les syndicats et la Caisse de Prévoyance Sociale. Ces services arguent en effet que le différentiel de l'évolution des prix entre l'Archipel et la Métropole ne saurait être mesuré que depuis la date de la dernière revalorisation, qui aurait fait « table rase » du passé.

D'autres estiment au contraire que cet argument est fallacieux, notamment en ce qu'il ignore le retard cumulé, qui est avéré du fait de revalorisations passées qui ont été manifestement insuffisantes pour compenser le différentiel. Un retard avéré aussi dans la mesure où, même en cherchant à calculer le différentiel à partir de la dernière revalorisation, on ne saurait prendre comme référence la date où celle-ci est intervenue (en l'occurrence, juin 2007), mais bien la date ayant servi de base au précédent calcul du différentiel.

En l'espèce, l'avis de la CPS ayant servi de base aux négociations sur la dernière revalorisation est daté du 21 juin 2005, époque à laquelle les dernières données disponibles concernaient l'année 2004. Il est donc impératif, en tout état de cause, de prendre en compte le différentiel cumulé depuis début 2005, année où l'inflation locale a été de plus de 8%.

Au regard de ces éléments, un arbitrage en réunion interministérielle semble s'imposer, et compte tenu du rôle des parlementaires de l'Archipel dans ce dossier, il me semble légitime que M. le Sénateur DETCHEVERRY et moi-même soyons associés à ces travaux qui, compte tenu de nos présences en Métropole, pourrait utilement se dérouler dans la semaine du 7 au 11 juin 2010.

Monsieur le Premier Ministre, les retraités de Saint-Pierre-et-Miquelon sont d'autant plus attentifs à l'évolution de cette revalorisation que, étant en zone dollar, nous subissons de plein fouet les conséquences de la crise grecque, et avec la chute conséquente et rapide du cours de l'euro, nous devons faire face localement à une augmentation significative du coût de la vie.

Confiante dans l'intérêt que vous saurez porter à ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma plus haute considération.



Annick Girardin

COPIE

- Monsieur le Ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat
- Monsieur le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État
- Monsieur le Ministre du Travail, des Solidarités et de la Fonction publique
- Madame la Ministre chargée de l'Outre-Mer
- Monsieur le Sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon